

## La politique antisémite de Vichy

Pour Vichy, parmi les responsables de la défaite qu'il faut exclure de la société, les Juifs figurent au premier rang. Dès l'été 1940, le gouvernement travaille à l'établissement d'une législation antisémite. Le 3 octobre 1940 est promulgué le premier statut des Juifs, qui définit qui est juif et porte des interdictions, notamment professionnelles. Cette loi constitue le point de départ d'une politique antisémite qui va aller en se durcissant au fil des ans, avec pour but de mettre les Juifs au ban de la société française. Au début de l'année 1941 est mis en place le Commissariat général aux questions juives. Puis, le 2 juin 1941, un nouveau statut, encore plus sévère, est promulgué. Simultanément, une autre loi oblige les Juifs à se faire recenser auprès de la mairie de leur lieu de résidence.



Grenoble, rue Thiers, 1944. Affichette apposé sur le magasin La Providence. Fonds Robert Troujman, coll. MRDI

Dans la foulée, par la loi du 22 juillet 1941, Vichy lance l'aryanisation économique, qui a pour but d'exclure les Juifs de la vie économique en France. Les entreprises, biens mobiliers et immobiliers appartenant à des Juifs sont retirés à leurs propriétaires et mis en vente. En 1942, les mesures antisémites sont encore accrues, avec le marquage obligatoire des papiers d'identité, l'interdiction de déplacement sans autorisation...



Eugène Blobstein. Né le 6 mars 1914 à Kirojzsd (Hongrie), Interné au Fort Barraux le 22 août 1942, déporté à Auschwitz le 2 septembre par le convoi n°27, rentré en 1945. Fonds Arch. dep. Isère, coll. MRDI



Memento publié par le commissariat général aux Questions juives, Vichy, 1943. Coll. MRDI

Mais l'année 1942 est également celle du début des déportations dans le cadre de l'extermination des Juifs. À la suite de négociations avec l'Allemagne, le gouvernement français accepte de procéder à l'arrestation de 10 000 Juifs étrangers en zone libre. Le 26 août 1942, en Isère comme ailleurs en zone libre, toutes les forces de police et de gendarmerie sont mobilisées afin de procéder aux arrestations. Au matin, des dizaines de Juifs sont arrêtés à Grenoble, à Pont-en-Royans, Valbonnais, Voiron ou encore Pont-de-Chéruy, Décines et Vienne. Après "criblage", plus d'une centaine d'entre eux est envoyée à la caserne de Vénissieux, où sont regroupés les Juifs de la région.

Ceux-ci sont ensuite envoyés à Drancy. Le 2 septembre 1942, la quasi-totalité de ces personnes part à destination d'Auschwitz. Seules 6 rentreront de déportation. Les rafles de l'été 1942, massivement condamnées et rejetées par la population, constituent l'une des grandes ruptures entre le régime de Vichy et les Français. Pourtant, même après l'invasion de la zone libre et l'occupation totale du pays par les Allemands, l'administration française continue à appliquer la législation antisémite jusqu'à la Libération, endossant une grande responsabilité dans la mise en œuvre de la "solution finale" en France.

